

*Initiatives ministérielles*

C'est absolument inacceptable. C'est de la discrimination de la pire espèce. C'est de la discrimination exercée en fonction de l'endroit où l'on vit, en fonction de la frontière. Je remarque qu'il est question à l'article 7 des accords de partage de travail approuvés dans le cadre de la Loi sur l'assurance-chômage. Or, à l'heure actuelle, sous le gouvernement actuel, on touche les prestations d'assurance chômage en fonction de l'endroit où l'on vit, non de l'endroit où l'on travaille. Autrement dit, d'après la politique du gouvernement, l'endroit où l'on travaille est le seul facteur servant à établir le montant que l'on touchera.

Quand on quitte l'endroit où l'on travaillait pour rentrer dans sa localité de résidence toucher l'assurance-chômage, l'admissibilité aux prestations est établie en fonction de l'endroit où l'on habite. En certains endroits, il faut dix semaines de travail, ailleurs c'est 14 semaines et ailleurs encore c'est 20 semaines et ainsi de suite.

C'est une forme de discrimination révoltante, monsieur le président, et le ministre vient de le confirmer. Il a dit que c'était juste pour le secteur privé dans les régions touchées. Je veux rappeler au ministre que, justement parce qu'ils habitent dans ces régions, certains de ces employés ont droit à des indemnités d'isolement. Pourquoi? Parce qu'ils habitent dans des régions où le coût de la vie est plus élevé que dans d'autres régions.

Le ministre a dit à la Chambre que le gouvernement versera aux menuisiers un salaire moins élevé s'ils habitent à Terre-Neuve que s'ils habitent dans une autre province, qu'il versera aux tuyauteurs-tubistes un salaire moins élevé s'ils habitent à Terre-Neuve que s'ils habitent dans n'importe quelle autre province du Canada, qu'il versera aux tractoristes un salaire moins élevé s'ils habitent, ou plutôt s'ils travaillent à Terre-Neuve. Je me suis trompé. Ce n'est pas l'endroit où on habite mais bien l'endroit où on travaille qui sert à déterminer le taux de rémunération auquel on a droit.

Si je soulève ce point, c'est simplement pour signaler que c'est une des choses qui ont démoralisé les fonctionnaires. On se demande pourquoi quelqu'un ferait volontairement la grève, sachant fort bien qu'il prive sa famille de son revenu. Il faut que ce soit très important pour que ces gens soient prêts à renoncer à une journée ou même

une semaine de salaire. L'argent auquel les fonctionnaires ont renoncé en faisant la grève en septembre leur sera retenu sur leur prochain chèque de paye. De nos jours, dans un pays comme le nôtre, pourquoi des gens voudraient-ils perdre une semaine de salaire?

C'est parce que les fonctionnaires sont démoralisés. Ce que le ministre a dit tout à l'heure a contribué à faire baisser le moral des employés, et ils ont raison. Il a dit que les taux de traitement régionaux étaient une bonne chose. Selon lui, si on habite à Terre-Neuve, on devrait toucher un salaire moins élevé que si on faisait le même travail au Québec.

C'est scandaleux d'entendre le président du Conseil du Trésor faire une telle déclaration au nom du gouvernement du Canada. C'est absolument scandaleux.

Ce n'est pas l'unique raison qui pousse les gens à se mettre en grève et à faire des choses qu'ils ne devraient pas faire. L'autre chapitre de l'histoire se rapporte à la façon dont le gouvernement traite ces employés. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui rétablira le même genre de conventions collectives, les mêmes échelles salariales. Les rapports entre le gouvernement et les syndiqués seront les mêmes qu'avant cette mesure législative.

Il y a trois ans, le gouvernement du Canada a mis en place, sous les ordres du président du Conseil du Trésor, un système visant à réduire la taille de la fonction publique. Lorsqu'on décide de se débarrasser d'un certain nombre de fonctionnaires, ceux qui sont au bas de l'échelle sont évidemment les premiers à partir.

• (1950)

Il y a des hauts fonctionnaires qui touchent ce qu'on appelle des «primes au rendement» pour avoir congédié des employés? Comment vous sentiriez-vous dans ce genre d'atmosphère?

Vous êtes à votre bureau à Grand Falls, ou encore à Gander, ou même à St. John's, à Terre-Neuve, et vous savez que le président du Conseil du Trésor a approuvé un système où certains cadres recevront des primes s'ils respectent les lignes directrices du gouvernement et suppriment des années-personnes dans la fonction publique. C'est ce qui s'est produit.